



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Ruedi Schläfli et Daniel Gander  
**Exil des entreprises fribourgeoises**

QA 3111.13

### I. Question

La presse a annoncé que deux sociétés d'importance (Zumwald SA - Groupe Boschung) vont quitter le canton de Fribourg pour s'installer en territoire vaudois. Les causes invoquées par les entreprises sont le manque de terrains disponibles ! Le canton de Fribourg, avec sa croissance démographique (+2.2%), a besoin de terrains constructibles pour loger et donner des conditions cadres favorables aux entreprises locales ou externes du canton. Les PME sont l'ossature de notre économie ! Le Conseil d'Etat déclare : «Il n'y a pas raison de pleurer sur ces délocalisations puisque ces entreprises demeurent dans la région» (source La Liberté du 25.01.2013). Ces propos nous interpellent vivement et nous incitent à poser les questions suivantes :

1. Le canton de Fribourg est-il encore assez attractif pour les PME locales et extérieures du canton ?
2. Quel rôle le canton et la Promotion économique (PromFR) ont-ils joué pour éviter ces délocalisations ?
3. Les terrains constructibles sur le territoire cantonal sont-ils en suffisance pour les entreprises désirant s'implanter ou s'y développer ?
4. Est-ce que les communes broyardes fribourgeoises ont été approchées par le canton, la Promotion économique ou les entreprises elles-mêmes ?
5. Quelles sont les pertes fiscales engendrées par le départ de ces entreprises ?
6. Qu'en est-il des pertes d'emplois et des retombées économiques ?
7. Y a-t-il encore de la place dans notre canton pour les entreprises qui ne sont pas actives dans les « greentech » ou dans les technologies de pointe, ou pour celles qui ont besoin de grandes surfaces de terrain ?

29 janvier 2013

## II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Le canton de Fribourg est-il encore assez attractif pour les PME locales et extérieures du canton ?

Le Conseil d'Etat a pour objectif de maintenir les conditions-cadre permettant de conserver l'attractivité du canton pour les sociétés qui y sont implantées et pour celles qui pourraient s'y implanter. La disponibilité d'une offre suffisante de terrains industriels fait partie de ces conditions-cadres, comme la politique fiscale et une politique de soutien à l'innovation. Dans tous ces domaines, des efforts sont entrepris pour conserver la compétitivité économique de notre canton et si possible le rendre plus compétitif.

2. Quel rôle le canton et la Promotion économique (PromFR) ont-ils joué pour éviter ces délocalisations ?

Les deux cas surviennent à quelques semaines d'intervalle, mais relèvent d'une dynamique complètement différente.

**Zumwald SA** : la société a été en contact avec la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) à plusieurs reprises au printemps 2012. La PromFR a cherché activement des solutions d'implantation pour cette entreprise, dont les critères étaient toutefois extrêmement stricts en termes géographiques, puisque celle-ci souhaitait s'établir exclusivement dans la zone du Grand Fribourg. Or il a fallu constater qu'aucun terrain de 20'000m<sup>2</sup> n'était disponible dans ce périmètre. Les autres propositions (à Rossens, par exemple) n'ont pas été retenues par l'entreprise, qui a préféré se repositionner sur un axe routier, plus favorable à ses affaires. Il est cependant permis de penser que si un terrain avait été disponible, la société serait restée dans le Grand Fribourg.

**Boschung SA** : Le regroupement de la société Boschung sur le site de l'Aéropole, à Payerne, est dû principalement à l'intérêt de l'entreprise pour ce site particulier dédié aux activités aéronautiques, qui offre un cadre idéal pour la croissance de dite société, dont une partie importante des produits sont dédiés à l'entretien aéroportuaire. La PromFR n'a pas été impliquée dans cette décision.

3. Les terrains constructibles sur le territoire cantonal sont-ils en suffisance pour les *entreprises désirant s'implanter ou s'y développer* ?

Préliminairement, le Conseil d'Etat tient à relever qu'il a bien évidemment pour objectif de maintenir des conditions-cadre attractives pour les entreprises installées dans notre canton et celles qui seraient susceptibles de s'y implanter. A ce titre, ses démarches ont permis la création de plusieurs sites répondant aux besoins avérés des entreprises, soit notamment les zones d'activités de Birch, à Düdingen, et de Bertigny, à Villars-sur-Glâne. Le Conseil d'Etat rappelle aussi qu'il a participé à l'acquisition du site de l'ancienne Brasserie du Cardinal et de biens-fonds à la route des Arsenaux, à Fribourg, dans le but de favoriser l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. Le remaniement parcellaire opéré à Bulle, dans le cadre du projet H189, aura pour conséquence positive un solde de terrain propriété de l'Etat qui pourra être mis à disposition du développement économique. A cela s'ajoute le rôle qu'a pu jouer le canton dans la mise à disposition des terrains nécessaires pour l'implantation de l'entreprise Nespresso, à Romont, en coordination avec la commune, ainsi que les efforts déployés par la Direction de l'économie et de l'emploi, en vue de

soutenir l'entreprise Bumotec SA dans sa recherche d'un nouveau site propre à développer ses activités.

Finalement, le Conseil d'Etat relève qu'il a encore mené plusieurs études traitant des questions liées à la planification foncière active, notamment dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale et en collaboration avec la DAEC. Des travaux sont en cours dans les sites stratégiques.

Les sites stratégiques doivent répondre aux besoins des entreprises à forte valeur ajoutée. Le canton focalise donc son action en matière d'aménagement du territoire sur le suivi de la planification de secteurs d'importance cantonale. Les zones d'activités qui revêtent un caractère plus local sont de la compétence des communes. Dans ce cadre, le canton doit bien entendu tenir compte des exigences fédérales en matière de dimensionnement des zones d'activités lors de son examen des propositions communales dans le domaine et ces contraintes influent sur les mises en zone.

Le canton de Fribourg se trouve aujourd'hui confronté aux nécessités de gérer très judicieusement ses zones d'activités, car les sites les plus propices à l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée sont rares. Il convient, dès lors, d'essayer de répondre au mieux aux entreprises de petite ou moyenne taille en termes d'emplois qui ont de grands besoins en surfaces. Aussi, le Conseil d'Etat a décidé de la création d'un comité de pilotage, qui a pour tâche d'analyser les questions relatives aux mécanismes de promotion foncière active, permettant de favoriser le financement de terrains industriels par les collectivités publiques. L'Etat travaille donc activement à mettre en place de nouvelles zones et diverses études sont actuellement en cours sur les sites stratégiques définis dans le plan directeur cantonal afin de pouvoir mettre à disposition des parcelles de qualité dans des délais raisonnables.

4. Est-ce que les communes broyardes fribourgeoises ont été approchées par le canton, la Promotion économique ou les entreprises elles-mêmes ?

Dans le cas de Zumwald, la Promotion économique a été impliquée de manière approfondie dans le cadre de recherches de terrains dans le canton de Fribourg mais exclusivement à proximité de Fribourg et correspondant aux critères de la société. L'entreprise a ensuite contacté elle-même la commune broyarde. Le Directeur de l'économie et de l'emploi ainsi que le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ont également été impliqués dans ces démarches et ont participé à plusieurs séances destinées à trouver un lieu d'implantation pour l'entreprises Zumwald SA.

Dans le cas de Boschung SA, la Promotion économique n'a pas été impliquée dans la décision de la société, qui ne l'a à aucun moment informée de ses intentions ou même sollicitée pour une quelconque recherche de terrains dans le canton de Fribourg. Le Directeur de l'économie et de l'emploi a été informé par l'un de ses propriétaires de sa décision de s'établir à Payerne, la veille de la conférence de presse qui devait rendre publique cette annonce.

5. Quelles sont les pertes fiscales engendrées par le départ de ces entreprises ?

En raison de la protection des données fiscales, le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de répondre à cette question.

6. Qu'en est-il des pertes d'emplois et des retombées économiques ?

Aucune perte d'emploi importante n'est causée par ces déplacements d'entreprises, dans la mesure où celles-ci vont vraisemblablement garder tous leurs collaborateurs, qu'ils soient ou non domiciliés sur sol fribourgeois.

Dans le cas particulier de Zumwald SA, il convient de relever que les sites actuels de Villars-sur-Glâne et de Givisiez seront maintenus. Certains emplois seront ainsi conservés en terres fribourgeoises.

7. Y a-t-il encore de la place dans notre canton pour les entreprises qui ne sont pas actives dans les « greentech » ou dans les technologies de pointe, ou pour celles qui ont besoin de grandes surfaces de terrain ?

Si un terrain avait été disponible pour la société Zumwald dans l'agglomération fribourgeoise selon son souhait, elle aurait pu bénéficier d'un support des autorités pour implanter son bâtiment, particulièrement une coordination des diverses procédures (équipement, permis de construire,...) nécessaires à la réalisation du projet. Il est donc faux de prétendre que l'Etat ne souhaite que des entreprises à haute valeur ajoutée.

Cela étant dit, la politique économique de notre canton est orientée depuis plusieurs années sur un objectif prioritaire : augmenter le revenu par habitant, qui reste le plus bas des cantons suisses. Cet objectif ne peut être atteint qu'avec une politique volontariste en faveur d'emplois à haute valeur ajoutée.

26 février 2013